

PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

RPI

NOM	RPI	DATE DE LA RÉUNION
COMMUNE (S)	AYRON-CHALANDRAY-MAILLÉ	05/11/20

Participants

: présent.e, : excusé.e

Représentant.e.s des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants.es
<p>Pour AYRON MAITRE Gwennaël <input checked="" type="checkbox"/> WOLF Laëtitia <input checked="" type="checkbox"/> ABRAHAM Karina <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pour CHALANDRAY FAUSSAT Fanny <input checked="" type="checkbox"/> NALLET Anaïs <input checked="" type="checkbox"/> PINGANAUD Stéphanie <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pour MAILLÉ VETIZOU David <input checked="" type="checkbox"/> GUYOT Caroline <input checked="" type="checkbox"/> COULMAIN Sébastien <input checked="" type="checkbox"/> JUSTE Sophie <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>IEN Mme Annie JUSSAUME <input type="checkbox"/></p> <p>Enseignant.e.s Pour AYRON Mme Maud BENELBAZ <input checked="" type="checkbox"/> Mme Laurence GOUMET <input checked="" type="checkbox"/> Mme Céline PRESTROT <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pour CHALANDRAY Mme Chantal LACHIRI <input type="checkbox"/> Mme Bénédicte BONNIN <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pour MAILLÉ Mme Leslie BETARD <input checked="" type="checkbox"/> Mme Nathy DRIANNE <input checked="" type="checkbox"/> Mme Tamara BESLE <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Présidente du Conseil d'école regroupé Mme Stéphanie THIOLLET <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Pour AYON Mme Fabienne GUÉRIN (maire) <input type="checkbox"/></p> <p>Mme Christelle MICHONNEAU (déléguee SIVOS) <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pour CHALANDRAY Mme Nathalie PELTIER (maire) <input type="checkbox"/> Mme PIAUMIER-PINEAU Pascale (déléguee le SIVOS) <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pour MAILLÉ M. Hubert LACOSTE (maire) <input type="checkbox"/> Fabienne MÉRIGOT (Présidente du SIVOS) <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Pour AYRON</p> <p>Pour CHALANRAY</p> <p>Pour MAILLÉ</p>

Pour introduction, la Présidente nomme un/une secrétaire de séance : Leslie BETARD

Ordre du jour

1) Fonctionnement du Conseil d'école :

- 1a- Vote de la délibération du Conseil d'école pour fonctionner en Conseil d'école regroupé,
- 1b- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école,
- 1c- Création d'une boîte mail des représentants des parents d'élèves,
- 1d- Rôle du Conseil d'école,

2) Règlement intérieur :

- 2a- Informations sur la COVID-19,
- 2b- Vote du règlement intérieur des écoles,

3) Actions pédagogiques concourant à la mise en œuvre du projet d'école :

- 3a- APC,
- 3b- Salon du livre
- 3c- Liaison CM2/6^{ème}
- 3d- Prix des Incorruptibles,
- 3e- École et Cinéma,
- 3f- Pass'Sport,
- 3g- Vendée Globe,
- 3h- Semaine du goût,
- 3i- Opérations dans les écoles,

4) Ressources humaines de l'école :

- 4a- Effectifs, répartition pédagogique pour l'année 2020-2021,
- 4b- RASED,

5) Moyens matériels et financiers :

- 5a- Bilan des coopératives scolaires,
- 5b- Travaux dans les écoles,

6) Hygiène et Sécurité : PPMS et exercices d'évacuation incendie,

7) Mise en œuvre et suivi du Projet éducatif de territoire (PEDT).

1. Fonctionnement du Conseil d'école

1a- Vote de la délibération du Conseil d'école pour fonctionner en Conseil d'école regroupé.

Suite à la réforme des élections des représentants de parents d'élèves en 2011, chaque école dispose de sa propre liste de candidats et donc de son propre Conseil d'école. Cependant, dans le cadre d'un RPI, il peut être voté de fonctionner en Conseil d'école regroupé.

Les personnes pouvant voter sont les enseignantes, les représentant.e.s des parents d'élèves titulaires, les maires et leur adjoint.e délégué.e SIVOS.

Les membres du Conseil d'école sont informés des deux procédures de vote :

- à main levée,
- par procuration en cas d'absence : dans ce cas-là, un bon pour pouvoir a été donné à un membre présent.,

Après un rappel des personnes pouvant voter, ce fonctionnement est adopté à l'unanimité : les trois Conseils d'école peuvent donc se réunir en Conseil d'école regroupé pour l'année 2020-2021.

Mme Thiollet est désignée comme Présidente du Conseil d'école regroupé pour l'année.

Mme Faussat demande s'il faut transmettre des informations par mail uniquement à Mme Thiollet ou également aux autres directrices. Il lui est répondu qu'elle peut transmettre les informations aux deux autres directrices.

1b- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école.

Le scrutin a eu lieu le vendredi 9 octobre 2020.

Écoles	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs ou nuls	Nombre de suffrages exprimés	Taux de participation	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de candidats (titulaires)	Sièges pourvus
Ayron	135	59	8	51	43,70 %	3	3	3
Chalandray	135	60	10	50	44,44 %	3	3	3
Maillé	125	69	16	53	55,20 %	3	3	3

Pour l'école d'Ayron, les représentants.tes des parents d'élèves sont MAITRE Gwennaël, WOLF Laëtitia, ABRAHAM Karina et JUSTE Sophie.

Pour l'école de Chalandray, les représentantes des parents d'élèves sont FAUSSAT Fanny, NALLET Anaïs, PINGANAUD Stéphanie et JUSTE Sophie.

Pour l'école de Maillé, les représentants.tes des parents d'élèves sont VETIZOU David, GUYOT Caroline, COULMAIN Sébastien et JUSTE Sophie.

On note une hausse générale du taux de participation dans les trois écoles du R.P.I. :

- pour Ayron, on passe de 42,25 % à 43,70 %,
- pour Chalandray, on passe de 31,65 % à 44,44 %,
- pour Maillé, on passe de 42,96 % à 55,20 %.

Les représentants des parents d'élèves demandent s'ils sont sélectionnés pour l'école ou pour une classe. Mme Besle indique que c'est une liste présentée avec trois sièges à pourvoir, les trois noms sont donc sélectionnés pour l'école et non pour une classe.

1c- Création d'une boîte mail des représentants.tes des parents d'élèves.

Lors de la réunion préparatoire pour les candidatures, il a été proposé de créer une adresse mail, propre aux représentants.tes, qui serait diffusée à tous les parents d'élèves, ceci afin d'établir une communication entre eux et les parents d'élèves. L'idée a été approuvée et Mme Faussat s'est chargée de créer cette boîte mail. Elle a été diffusée aux parents début octobre.

Mme Faussat indique qu'elle a diffusé l'adresse mail des représentants des parents d'élèves uniquement à Mme Besle donc les écoles de Chalandray et Ayron ont reçu l'information tardivement.

1d- Rôle du Conseil d'école.

Il se réunit 3 fois dans l'année (une fois par trimestre).

Les personnes invitées à siéger sont : les enseignantes des 3 écoles, une enseignant du RASED, les représentants.tes des parents d'élèves titulaires et suppléants.tes, le maire et un adjoint délégué au SIVOS, la Présidente du SIVOS.

Le rôle du Conseil d'école est :

- de voter le fonctionnement en Conseil d'école regroupé,
- d'établir le règlement intérieur des 3 écoles du R.P.I. et de le voter,
- d'établir et de voter l'organisation du temps scolaire,
- d'adopter le projet d'école présenté par l'équipe enseignante,
- d'informer sur les différents projets du R.P.I. (classes découvertes, salon du livre ...), les activités périscolaires, la cantine, l'hygiène, la sécurité.

2. Règlement intérieur

2a- Informations sur la COVID-19.

Depuis la reprise des cours, la propagation du virus s'est accentuée. Un protocole sanitaire plus strict a été communiqué aux parents la semaine dernière. L'accent s'est porté sur le port du masque obligatoire pour les élèves à partir du CP, l'aération des salles de classe, la limitation du brassage des élèves, la distanciation physique renforcée et le lavage des mains.

Mme Besle remercie la mairie et le personnel communal pour leur réactivité et leur disponibilité, ainsi que les parents d'élèves pour leur coopération. Mme Goumet et Mme Thiollet remercient également leur municipalité.

En outre, M. le Directeur académique a envoyé un message à destination des parents d'élèves :

« Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous rappeler que :

Les personnes présentant :

- une température supérieure à 38° et/ou qui présenteraient des symptômes évocateurs **doivent consulter le médecin et ne pas se présenter au sein de l'école.**

Concernant les actions à conduire lors d'un cas positif COVID-19 :

- les personnes identifiées cas contacts,

- les personnes en attente de test ou de résultat

doivent informer la direction d'école, rester à l'isolement et surtout ne pas se déplacer à l'école.

Selon le protocole sanitaire, les parents s'engagent à ne pas mettre les enfants dans les écoles en présence d'un cas positif, cas contact ou cas suspect au sein du foyer. »

En ce qui concerne le règlement intérieur, étant donné que le protocole sanitaire est susceptible d'évoluer, on ajoute la mention suivante, paragraphe 9-Santé :

« Un contexte sanitaire particulier (épidémie COVID-19...) peut amener à prendre des dispositions spécifiques en termes d'hygiène et de sécurité. Ces mesures sont arrêtées en concertation avec la collectivité et dans le cadre des préconisations officielles. La communauté éducative est informée de leur mise en place et de leur éventuelle évolution (renforcement, assouplissement, arrêt, prolongation...). Des aménagements de services, de circulation, d'organisation générale peuvent être décidés (horaires des récréations, occupation des salles, accueil des élèves,...). Ces dispositions, présentées et validées en Conseil d'école, ne doivent pas contredire les mesures de sécurité déjà en vigueur (Vigipirate...) et sont réfléchies de manière à être compatibles avec elles. »

2b- Vote du règlement intérieur des écoles.

Le nouveau règlement intérieur des écoles est adopté à l'unanimité.

3.Actions pédagogiques concourant à la mise en œuvre du projet d'école

3a- APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires se déroulent sur le temps périscolaire et sont spécifiquement dédiées à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise de la langue et à la lecture depuis la rentrée de septembre 2018.

À l'école de Maillé, elles se déroulent de 15h45 à 16h30, les lundis et mardis pour les élèves de Maternelle et de CM2, les mardis et jeudis pour les élèves de CM1-CM2. En période 1, l'objectif en CM était d'améliorer la capacité des élèves pour la lecture à voix haute, c'est-à-dire améliorer la fluidité de leur lecture à voix haute. L'objectif pour les GS était la compréhension d'une histoire lue par l'adulte.

En période 2, l'objectif sera le même pour les élèves de CM. En Maternelle, l'objectif pour les MS est la compréhension d'une histoire lue par l'adulte.

À l'école d'Ayron, les A.P.C. se déroulent de 15h45 à 16h30 les lundis et mardis. En période 1, les élèves de CE1-CE2 et de CE2-CM1 ont travaillé sur des lectures de textes et les révisions de sons. Les élèves de Maternelle ont, quant à eux, travaillé sur les lettres de l'alphabet et le prénom. Pour la période 2, les objectifs sont à définir.

À l'école de Chalandray, les A.P.C. se déroulent de 12h15 à 12h45 les lundis, mardis et jeudis. En période 1, les élèves de CP et de CE1 ont travaillé sur les révisions de sons simples et complexes, les mots nombres, et sur l'écriture et le graphisme. En période 2, les APC se déroulent de 13h30 à 14h les lundis, mardis et jeudis. Les horaires ont changé en raison d'un changement des horaires pour la cantine, à la salle des fêtes, dû au contexte sanitaire. L'objectif en CP est le décodage, la combinatoire. L'objectif en CE1 est d'améliorer la fluidité de la lecture à voix haute.

3b- Salon du livre.

Cette année, il se tiendra le vendredi 4 juin, de 17h00 à 21h00, au château d'Ayron, toujours en partenariat avec les Éditions FLBLB. Le thème de cette année est le bien-être.

Mme Goumet précise qu'elle ne peut pas faire le bilan du précédent salon car l'événement avait

été annulé.

3c- Liaison CM2/6ème .

Afin de rassurer les CM2 et de leur faire découvrir leur nouveau collège, une correspondance est organisée entre les classes de CM2 et les classes de 6^e du collège de secteur, le collège de Latillé. Aucune date de réunion avec les professeurs du collège et les enseignants. tes de CM2 n'est actuellement prévue, en raison du contexte sanitaire. Il sera certainement organisé une visio afin de définir le projet commun et la date de la journée des CM2 au collège.

3d- Prix des Incorruptibles.

Il est reconduit dans les trois classes de Maillé et dans la classe Maternelle d'Ayron. Le fonctionnement est le suivant : sur la base du volontariat des élèves et des parents, une sélection d'ouvrages est lue en classe et dans les familles. À l'issue des différentes lectures, un vote national sera organisé en mai 2021.

3e- École et Cinéma.

Le dispositif est reconduit cette année. Les classes élémentaires s'engagent à aller voir au minimum trois films dans l'année. Les classes maternelles s'engagent, quant à elles, à aller en voir deux. Ce projet participe à l'élaboration d'une culture commune à tous les élèves, à la formation de leur jugement, de leur goût et de leur sensibilité.

La classe de Maternelle de Chalandray participe également à la séance de Piou-Piou : des courts métrages vont être visionnés au cinéma de Neuville.

3f- Pass'Sport.

Ces activités sportives sont offertes gratuitement aux écoles par la Communauté de Communes du Haut Poitou.

À l'école de Maillé, les élèves de CM pratiqueront le vince pong au deuxième trimestre. À l'école de Chalandray, les élèves de CP de Mme Bonnin pratiquent le karaté en période 2, les élèves de CP-CE1 pratiqueront l'escrime en période 5. À l'école d'Ayron, les élèves de CE1-CE2 et de CE2-CM1 pratiquent le street hockey durant tout le trimestre 1.

La classe de Maternelle d'Ayron est inscrite pour le Pass'Art, sur un projet danse/théâtre.

3g- Vendée Globe.

Les classes de CP-CE1, CE2-CM1 et de CM1-CM2 suivront la course du Vendée Globe qui débutera le 8 novembre et partira des Sables d'Olonne, en Vendée. Chaque classe fera des activités en lien avec le thème.

3h- Semaine du goût.

L'école de Maillé a participé à la semaine du goût (qui s'est déroulée du lundi 12 au samedi 17 octobre 2020). L'un des objectifs est la transmission et l'éducation au goût et au bien manger. Elle favorise la rencontre entre des professionnels et le grand public, et notamment les enfants.

Le mercredi 14 octobre, les enfants ont pu rencontrer deux professeurs de cuisine du lycée Kyoto de Poitiers. Ils ont été initiés aux quatre saveurs, le sucré, le salé, l'acide et l'amertume par la dégustation de carrés de chocolat blanc, chocolat au lait et chocolat noir (dont le pourcentage de cacao variait) et de boissons sucrées, salées ou acides.

Après ces découvertes, ils ont confectionné leur propre brochette de fruits de saison, qu'ils ont immédiatement dégustée.

Pour réaliser ces ateliers, tous les gestes barrière ont été respectés.

Mme Goumet indique que l'école d'Ayron a participé également à la semaine du goût . Les enfants ont dégusté des aliments selon les différentes saveurs et ils ont cuisiné un gâteau.

3i- Opérations dans les écoles.

À l'école de Maillé, il y a eu les photos de classe en septembre, et en novembre, il y aura la vente de chocolats.

À l'école d'Ayron, il y a eu les photos de classe en septembre.

À l'école de Chalandray, il y a eu les photos de classe en septembre. La vente des sapins et des agrumes aura lieu en novembre.

Mme Faussat indique qu'il est dommage que les parents ne peuvent pas avoir accès aux photos de classe pour l'école d'Ayron, c'est donc aux élèves de faire ce choix.

Mme Pinganaud ajoute qu'en effet, cela est frustrant pour les parents, et elle demande si cela est possible d'envoyer par mail les photos.

Mme Goumet répond qu'elle ne peut pas envoyer les photos par mail car les parents auront la photographie sous format numérique et ne l'achèteront plus. Elle propose de trouver une autre solution, comme aider les élèves à choisir ou de faire passer les deux photos dans le cahier de liaison pour les parents ne pouvant pas se déplacer à l'école. Cela sera précisé dans le mot pour l'année suivante.

Mme Nallet propose d'avoir un fonctionnement identique sur les trois communes pour les photos. De plus, les représentants des parents d'élèves ont beaucoup de retours sur le prix, la qualité et la quantité des photographies.

Mme Pinganaud rajoute qu'à Chalandray, le choix se fait par internet et cela est intéressant. Elle indique également que pour le prix, il y a plus de photos sur l'école de Maillé.

Mme Besle propose d'en discuter lors d'un prochain conseil des maîtres.

4.Ressources humaines de l'école.

4a- Effectifs, répartition pédagogique pour l'année 2020-2021.

École d'Ayron : 74 élèves

- classe Maternelle, Mme Benelbaz, 24 élèves : 6 PS, 14 MS, 4 GS

Mme Goumet précise qu'il y aura une arrivée en janvier, en MS.

- classe de CE1-CE2, Mme Goumet, 25 élèves : 15 CE1 et 10 CE2

- classe de CE2-CM1, Mme Prestrot, 25 élèves : 18 CE2 et 7 CM1

École de Chalandray : 72 élèves

- classe Maternelle, Mme Lachiri, 21 élèves : 9 PS, 8 MS, 4 GS

- classe de GS-CP, Mme Bonnin, 26 élèves : 4 GS et 22 CP

- classe de CP-CE1, Mme Thiollet, 25 élèves : 10 CP et 15 CE1.

École de Maillé : 70 élèves

Mme Muller, enseignante titulaire de la classe Maternelle est en arrêt, elle est donc remplacée par Mme Betard Leslie.

- classe Maternelle, Mme Betard, 19 élèves : 5 PS, 7 MS, 7 GS

- classe de CM1-CM2, Mme Driane, 25 élèves : 21 CM1, 4 CM2

- classe de CM2, Mme Besle : 26 élèves.

Cette année, 216 élèves sont scolarisés sur le R.P.I.

M. Coulmain demande s'il y a des évolutions par rapport à l'année précédente. Mme Besle répond que les effectifs sont en baisse, cela diminue chaque année, notamment à la maternelle de Maillé.

4b- RASED.

Le R.A.S.E.D. est le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

Le réseau d'aide de Vouillé est complet, il se compose :

- d'une psychologue scolaire : Mme ALDEHUELO Nathalie,

- d'une maîtresse E : Mme BREBION Marieke, qui propose une aide à dominante pédagogique,

- d'une maîtresse G : Mme TEXÈDRE Laetitia, qui propose une aide à dominante rééducative.

La demande d'aide est d'abord formulée par l'enseignante en début d'année scolaire. L'autorisation des parents est obligatoire pour la prise en charge d'un élève par la psychologue scolaire et la

maîtresse G. Une information est communiquée aux parents pour une prise en charge par la maîtresse E.

Les parents, s'ils le souhaitent, ont la possibilité de prendre directement contact avec la psychologue scolaire. Les coordonnées du RASED sont affichées à l'entrée de chaque école. En ce qui concerne la prise en charge par les maîtresses E et G, la demande d'aide se fait uniquement par l'intermédiaire des enseignantes.

5. Moyens matériels et financiers

5a- Bilan des coopératives scolaires.

Maillé :

Solde au 31/08/2019 : -49,61 €.

Les cotisations s'élèvent à 756,60 €.

Les bénéfices des photos s'élèvent à 203 €.

Les bénéfices des chocolats s'élèvent à 205,24 €.

Solde au 31/08/2020 : 573,13 €.

Ayron :

Solde au 31/08/2019 : 2158,91 €.

Les cotisations s'élèvent à 975 €.

Les bénéfices des ventes de bulbes s'élèvent à 735,25 €.

Les bénéfices des photos s'élèvent à 516,50 €.

Solde au 31/08/2020 : 4271,38 €.

Chalandray :

Solde au 31/08/2019 : 789,87 €.

Les cotisations s'élèvent à 858 €.

Solde au 31/08/2020 : 3506,25 €.

5b- Travaux dans les écoles.

Pour l'école de Maillé, les fenêtres et les portes de la cantine ont été changées ; la salle a bénéficié d'une isolation phonique, pour le confort des élèves. La porte du couloir de la Maternelle donnant sous le préau a également été changée.

Pour l'école d'Ayron, le rangement de la bibliothèque et du garage a été effectué.

Pour l'école de Chalandray, Mme Thiollet remercie la municipalité pour les différents petits travaux du quotidien. De plus, il y a eu plusieurs installations de prises électriques, la construction d'un meuble, l'installation d'un TBI offert par le rectorat dans la classe maternelle, ainsi que la fabrication d'une cabane de jardin. Une demande a été faite à la municipalité pour équiper l'école de plusieurs ordinateurs ou tablettes car il ne reste actuellement que 2 ordinateurs et 1 tablette en état de marche pour les 47 élèves en élémentaires. Un vidéo-projecteur a également été demandé pour la classe de Mme Bonnin.

6. Hygiène et sécurité

PPMS et exercices d'évacuation incendie.

Le P.P.M.S. signifie le Plan Particulier de Mise en Sûreté. Il s'agit d'apprendre aux élèves les bons gestes à adopter face à plusieurs types de risques majeurs : industriels, chimiques, météorologiques... et « attentat/intrusion » depuis 2016.

Le plan Vigipirate a été renforcé. Depuis novembre, suite aux 3 attentats survenus en moins d'un mois sur le territoire national, le Premier Ministre a décidé d'élever le plan Vigipirate à son niveau « Urgence Attentat », le niveau le plus élevé (1=Vigipirate, 2=Vigipirate Sécurité renforcée risque attentat). Il en résulte l'annulation de toutes les sorties scolaires : c'est-à-dire que les élèves n'avaient plus le droit de sortir de l'enceinte scolaire pour une quelconque activité, pendant le temps scolaire, la semaine du 02/11 au 06/11. Mme Goumet précise que les sorties sont autorisées à partir du 9 novembre.

Durant l'année scolaire, il est demandé de réaliser trois exercices, dont un avant les vacances d'automne pour le risque « attentat/intrusion », puis deux autres dans le courant de l'année, dont un sur les risques majeurs et un autre « attentat/intrusion ».

À cet effet, la mairie de Maillé a installé des systèmes d'alarme incendie dans tous les bâtiments et un boîtier alarme intrusion dans le bâtiment CM-Maternelle. La classe CM2 dispose, elle, d'une télécom-mande pour le risque « attentat/intrusion » et les risques majeurs.

L'exercice PPMS « Attentat/Intrusion » s'est déroulé le mardi 13 octobre, à 10h15. L'alerte a été déclenchée par M. le Maire. L'objectif était de fuir l'école et de se retrouver dans la zone de repli qui est la salle pluriactivités de la commune. Les élèves et leurs enseignantes ont rejoint la zone de repli en 3 minutes et 9 secondes. Les élèves ont été aussi silencieux que possible ; les élèves de CM1-CM2 ont été bruyants et inattentifs aux consignes de leur enseignante, ils ont donc perdu des minutes précieuses. C'est pourquoi, en accord avec M. le Maire, un autre exercice P.P.M.S. « attentat/intrusion » sera réalisé en période 2, si c'est réalisable.

L'exercice « évacuation incendie », lui, a été réalisé le vendredi 9 octobre, à 10h15. L'alerte a été déclenchée par M. PRESTROT, adjoint au maire de Maillé, depuis la cantine. La mise hors de danger de tous les élèves s'est faite en plus de 3 min., dans la salle pluriactivités de la commune. Les élèves de CM1-CM2 et de Maternelle ont bien réagi ; les élèves de CM2 ont été très bruyants et n'ont donc pas entendu toutes les consignes de leur enseignante. Cela a engendré une perte de temps pour l'évacuation. C'est pourquoi, en accord avec M. PRESTROT, un autre exercice évacuation incendie sera réalisé en période 2, si c'est réalisable.

Mme Faussat demande si l'évacuation de la classe de CM2 se fait toujours par le portail situé à l'entrée de l'école. Mme Besle répond que l'évacuation se fait par l'issue de secours dans la classe. Une réflexion avec la municipalité est en cours pour changer le lieu de rassemblement pour les élèves de CM2.

À l'école d'Ayron :

L'exercice « évacuation incendie » s'est déroulé le 25/09 à 10h30. La mise hors de danger de tous les élèves s'est faite en 2 min 10, devant la mairie.

L'exercice PPMS « Attentat/Intrusion » s'est déroulé le 15/10 à 10h30, pendant la récréation des élèves. Les élèves et leurs enseignantes ont rejoint les classes pour un confinement en moins de 2 minutes. Les élèves ont été aussi silencieux que possible.

Cependant Mme Goumet ajoute que le signal n'est pas entendu par la classe de maternelle. La municipalité d'Ayron est prévenue.

À l'école de Chalandray,

L'exercice « évacuation incendie » s'est déroulé le 04/09 à 15h45. La mise hors de danger de tous les élèves s'est faite en moins de 2 min.

Le premier exercice PPMS « Attentat/Intrusion » s'est déroulé le 8/10 à 15h30, pendant la récréation des élèves. Il s'agissait d'un exercice d'évacuation vers la Passerelle. Mme Thiollet a demandé à la municipalité de Chalandray de protéger le chemin attenant au restaurant si possible. Le second exercice PPMS « Attentat/Intrusion » s'est déroulé le 02/11. Les élèves et leurs enseignantes étaient dans leurs classes pour un confinement. Les élèves ont été aussi silencieux que possible. L'exercice s'est bien déroulé.

Dans les demandes associées transmises à la municipalité, Mme Thiollet a précisé qu'il est impossible de communiquer le signal d'alerte entre les différents bâtiments et demande s'il est possible d'avoir un boîtier d'alerte comme à l'école de Maillé.

7. Mise en œuvre et suivi du Projet éducatif de territoire (PEDT)

À l'école de Maillé, en période 1, l'activité proposée le mardi était la découverte ludique du théâtre avec Damien Recoupé pour 12 élèves de CM. Le jeudi, il y avait un atelier de foot gaélique avec Louis Milord pour 14 élèves de CM, un atelier d'arts plastiques avec Céline Panen pour les 7 GS et un atelier de baby gym avec Véronique Genest pour les PS et les MS. En période 2, le mardi, il y a

à nouveau la découverte ludique du théâtre pour les élèves de CM, la baby gym pour les élèves de Moyenne Section et de Petite Section de Maternelle. Le jeudi, il y a un atelier de hand-ball pour les élèves de CM et un atelier d'arts plastiques pour les élèves de Grande Section de Maternelle. À l'école d'Ayron, le PEDT n'est pas remis en route dû à la crise sanitaire. À l'école de Chalandray, en période 1, l'activité proposée était sur le thème de la citoyenneté et l'échange. En période 2, le PEDT ne s'est pas remis en route dû à la crise sanitaire.

La date du deuxième Conseil d'école regroupé sera fixée ultérieurement et communiquée aux membres du Conseil d'école regroupé dès que possible, après concertation entre la Directrice de l'école de Chalandray et Madame le Maire.

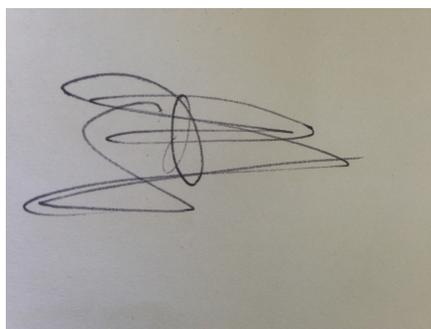
Fin du Conseil d'école regroupé : 19h56.

Fait à Maillé

Le 5 novembre 2020

La présidente du Conseil d'École regroupé

La secrétaire de séance : Leslie BETARD

A black ink signature consisting of several overlapping loops and lines, appearing to be a stylized name.A blue ink signature consisting of several overlapping loops and lines, appearing to be a stylized name.

